

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age](#)[ItemPoullet. Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant | La violation du serment féodal](#)

Poullet. Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant | La violation du serment féodal

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0327

SourceBoite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditoriale- Poullet : #ENI ; <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb311432401>

Personnes citées[Poullet, Edmond](#)

Références bibliographiques[Poullet, Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb311432401>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Poullet, Edmond (1839-12-31 -- 1839-12-31)

TITRE Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du XVIIIe siècle, par Edmond Poullet,...

LIEU DE PUBLICATION Bruxelles

DATE 1870

EDITEUR Bruxelles : impr. de F. Hayez , 1870

Michon des de juss
de P. B. Robert

La violation du serment fidei.

ceux qui violent le serment fidei - et
male fides, (fidelis). Et in fidei

- le vassal qui refuse le service militaire
de donner du crédit, s'attachant
qui c'est attaché aux vassaux
qui l'accuse de trahison - ou lui
offrir un combat judiciaire
qui de honorer le fidei ou le fidei
qui échouent à chaque fois sur le terrain

de le cas, s'en courir, mais un y de le
pion, ou s'attachent, ou une complication de
son mobilier (tout avoir et chert), tout us
de son hôtel

- le seigneur qui perdait un vassal
qui refuse de le mater chert
en matière injuste de bien
qui refuse de lui faire droit
à sa cour fidei.

de lui cas, il perdait le serment et le
vassal s'en attachent de transporter au seigneur
sur son hôtel et la fidei.



ms. 55-56

732

EXTRA S
L. 2

IRA STRONG
L. 2